



Déshérité des petits enfants

Par **loulou974**, le **09/11/2014 à 16:10**

Bonjour,

J'ai trois enfants: 1 fille qui a eu un enfant, une autre fille qui a eu 2 enfants et un garçon décédé qui a eu 2 enfants. puis je déshérité les enfants de mon fils qui est décédé. Et si non que puis je faire?

Merci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **09/11/2014 à 16:26**

Bonjour, non ils héritent de la part de leur père décédé. Vous pouvez la quotité disponible à vos deux enfants ceci pour désavantager vos deux petits enfants. Vous pouvez vendre en viager ce qui ne laissera rien pour vos enfants et petits enfants. Vous pouvez voir avec les assurances vie pour favoriser certains, cordialement

Par **loulou974**, le **10/11/2014 à 03:13**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. C'est quoi quotité disponible? Comment favoriser certains?
Cordialement,

Par **cocotte1003**, le **10/11/2014 à 06:42**

Bonjour, pour trois enfants, elle représente un quart du montant de votre succession dont vous disposez comme vous voulez. Vous faites un testament ou vous désignez le ou les bénéficiaires. Si vous avez des assurances vie, elles sont hors succession dans la limite du raisonnable. Allez par exemple voir votre banquier puis votre notaire, cordialement